AVIS DU CONSEIL DES COLLÈGES
AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION
CONCERNANT DOUZE PROJETS
D'IMPLANTATION ACCÉLÉRÉE
DES PROGRAMMES PROFESSIONNELS

No 83-28 ter
Conseil des collèges
Québec, le 29 mars 1983

Dans une demande d'avis qu'il adressait le 11 mars 1983 au Conseil des collèges, le ministre de l'Éducation manifestait son intention de procéder, dès septembre prochain, à douze implantations de spécialités professionnelles. De ces douze implantations, sept le sont en informatique dans les collèges de la Gaspésie, Saint-Félicien, la Pocatière, François-Xavier Garneau, Montmorency, Granby et Sorel-Tracy; trois concernent la voie de sortie électronique pour les collèges de Joliette, Drummondville et Abitibi-Témiscamingue et deux le programme technologie de systèmes dans les collèges de Limoilou et Sherbrooke.

Le Ministre justifie cette deuxième demande d'avis au cours d'une même année sur un même objet, les autorisations de spécialités professionnelles, en s'appuyant sur le plan d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, que le gouvernement du Québec vient de rendre public. Ce plan, souligne le Ministre, comporte une accélération du développement de l'enseignement dans un secteur de pointe qui touche précisément les trois programmes pré-cités.

Cependant, contrairement à l'habitude au Ministère d'appuyer ses projets d'implantation sur des études préalables, aucun document, à la connaissance du Conseil, ne justifie ni le nombre d'implantations, ni les sites d'implantation proposés.

En accord avec sa Commission de l'enseignement professionnel, préalablement consultée sur la question, le Conseil des collèges n'entend pas faire l'analyse approfondie de chacun de ces nouveaux projets. Il lui apparaît en effet inutile de procéder ainsi puisque le ministre de l'Éducation, monsieur Camille Laurin, a déjà rendu publique sa décision quant à l'implantation de ceux-ci.

Toutefois, le Conseil tient à rappeler certains points de l'avis qu'il soumettait au Ministre lors de la toute récente opération d'autorisation de spécialités professionnelles dans lequel il se prononçait au sujet des trois programmes concernés par la demande actuelle: informatique (420.00), électronique (243.03) et technologie de systèmes (247.01).

En ce qui touche le programme d'informatique, le Conseil était d'accord avec le Ministère pour autoriser les collèges André-Laurendeau, John Abbott, Vanier, Joliette et Drummondville à dispenser le programme dans le cadre de l'enseignement régulier à partir de septembre 1983.

Quant aux demandes des collèges de Joliette et de Drummondville, demandes figurant au plan de développement accéléré pour la voie de sortie électronique, le Conseil en recommandait l'autorisation pour 1983 en plus de recommander aussi l'autorisation de la demande du collège de Victoriaville.

Finalement, en ce qui concerne le programme de technologie de systèmes, le Conseil entérinait l'intention du Ministère d'autoriser la demande du collège de l'Outaouais. Il estimait aussi, à l'instar de sa Commission de l'enseignement professionnel et du ministère de l'Éducation, qu'il convenait mieux d'être prudent à propos du développement de ce programme tant que ne serait pas terminée l'étude entreprise par la Direction générale de l'enseignement collégial portant sur l'évaluation de l'ensemble des programmes d'électrotechnique.Le Conseil se demande maintenant comment on peut justifier des implantations pour des collèges qui n'avaient pas préparé de demande d'autorisation pour l'année 1983, quand les

demandes d'autres collèges ont été écartées pour des raisons de "prudence".

Cela dit, le Conseil des collèges tient à commenter le caractère expéditif de la demande du Ministre. Si le Conseil reconnaît et appuie la volonté gouvernementale d'agir rapidement pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, il demeure pour le moins perplexe quant à certaines manières d'intervenir. En effet, on peut se demander si l'implantation hâtive de ces programmes n'aura pas plus d'effets négatifs sur toute l'organisation de l'enseignement collégial que d'effets positifs sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

A ce chapitre, plusieurs questions surgissent. En effet, si l'on convient de prévenir les collèges désignés au plus tôt au début du mois d'avril, qu'advient-il alors des étudiants ayant déjà engagé leur choix professionnel et leur choix de collège? Qu'en est-il des processus d'admission déjà enclenchés dans les services régionaux et dans les collèges? Quelles seront les conséquences sur les collèges du déplacement interne et externe de certaines clientèles? L'implantation de ces programmes en septembre 1983 ne risque-t-elle pas d'en limiter l'accès à des étudiants dont le lieu permanent de résidence est voisin des collèges désignés? Ces collèges auront-ils droit à des supports professionnels, pédagogiques et financiers supplémentaires pour réaliser avec succès dans des délais extrêmement courts les choix d'équipements, l'embauche de professeurs et l'organisation de l'enseignement? Compte tenu de l'ampleur du développement et de la rapidité de l'évolution de l'informatique, les douze collèges nouvellement autorisés éprouve-

ront-ils des difficultés pour le recrutement de professeurs compétents dans cette discipline?

Le Conseil des collèges comprend que le gouvernement profite des ressources financières qui sont temporairement mises à sa disposition pour procéder à l'implantation accélérée des programmes professionnels dans des secteurs de pointe. Néanmoins, le Conseil estime que les conséquences malheureuses énumérées précédemment ne seraient que le résultat d'une opération improvisée traduisant un manque flagrant de planification. Il demeure aussi fermement convaincu que la condition essentielle au développement harmonieux du réseau collégial repose en grande partie sur une véritable planification à plus long terme des implantations des programmes professionnels. Ainsi, il s'avère primordial que le ministère de l'Éducation prévoit dès maintenant, compte tenu des priorités gouvernementales et compte tenu des disponibilités financières, les spécialités professionnelles à implanter dans les collèges pour les prochaines années.

Le Conseil des collèges et sa Commission de l'enseignement professionnel souhaitent que ces commentaires suscitent la réflexion au sein du ministère de l'Éducation afin que, pour cette question très importante du développement des enseignements professionnels collégiaux, des actions soient immédiatement entreprises dans le sens d'une véritable planification.

CONSEIL DES COLLÈGES
1982-1983

PRÉSIDENTE

Jeanne L. Blackburn

MEMBRES

AMYOT, Pierre
Directeur de la formation professionnelle
Direction générale des politiques et programmes
Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre

COTÉ, Claude
Syndicat canadien de la fonction publique

DEROME, Jean-Robert
Professeur de physique à l'Université de Montréal

EISENBERG, Mildred (Mme)
Membre du Conseil d'administration du cégep Vanier

FORTIER, Claude
Président de la Commission de l'évaluation
Conseil des collèges

HAINAULT, Serge
Enseignant à l'école secondaire
Marguerite-de-Lajemmerais

INCHAUSPÉ, Paul
Directeur général
Cégep Ahuntsic

JOBIN, Gilles
Vice-président ressources humaines
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec

LABERGE, Claude
Directeur des services pédagogiques
Séminaire de Sherbrooke

LUSIGNAN, Jacques
Directeur pédagogique régional
Commission des écoles catholiques de Montréal

MONASTESSE, Rémi
Comptable agréé

MONGEAU, Yves
Secrétaire général du cégep Ahuntsic

PAQUIN, Nicole (Mme)
Enseignante au cégep de l'Outaouais

PERREAULT, Serge
Enseignant au cégep Lionel-Groulx

SIMARD, Claude B.
Président de la Commission de l'enseignement professionnel
Conseil des collèges

Secrétaire
Lucien Lelièvre

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

PRÉSIDENT
Claude B. Simard

MEMBRES

COLLETTE, Marcel
Directeur formation technique et professionnelle
Service de l'Éducation aux adultes
C.E.C.M.

COSSETTE, Pauline

DUMAIS, Robert
Adjoint au D.S.P.
Collège de St-Félicien

GAGNON, Pauline
Adjointe au D.S.P.
Collège de Maisonneuve

LANDRY, Fernand
Professeur
Département des techniques physiques
Collège de La Pocatière

LAPRADE, André
Vice-recteur adjoint
Université Concordia

LÉVESQUE, Marc
Directeur techniques
Groupe Sidbec

POIRIER-MAGASSOUBA, Louise
Professeur en techniques d'assistance sociale
Collège de l'Abitibi-Témiscamingue

Secrétaire:
Margaret Whyte

Collaboration:
Estelle Bouchard